



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MURE

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le trois décembre à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de La Mure, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de M. Eric BONNIER.

ETAIENT PRESENTS :

BONNIER Eric, CLARET Albert, BARI Nadine, MUSARD Denis, JOURDAN Marie-Claire, DECHAUX Marie-Claire, CIOT Xavier, BRUN Sylvie, DAPPEL Christophe, FAYARD Adeline, GIACOMETTI Geneviève, LAURENS Patrick, MARCHETTI Patrick, MARIE Françoise, NEF Eric, TRAPANI Mary, VILLARET Eric, HELME Thierry, PAULIN Ginette, PREUX Christelle, RIVIERE Carlos.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

BONATO Brigitte, pouvoir donné à BONNIER Eric
CALONEGO Fabien, pouvoir donné à MARCHETTI Patrick
FANGET Dominique, pouvoir donné à JOURDAN Marie-Claire
VIDELO Annie, pouvoir donné à BARI Nadine

DURAND Bernard, pouvoir donné à CLARET Albert
COUDERT Olivier, pouvoir donné à CIOT Xavier
GHIRONI Marc, pouvoir donné à MUSARD Denis
IDELON-RITON Marie-Christine

Appel – Ouverture de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 23 novembre 2015

→ **compte-rendu approuvé à l'unanimité**

Délibération n° 2015 – 134

Souscription d'un emprunt pour la construction d'une halle des sports pluridisciplinaire

Le Maire expose au Conseil municipal,

Depuis 10 ans, la Ville travaille à l'élaboration du projet de construction d'une halle des sports couverte pluridisciplinaire. Aujourd'hui ce projet est prêt : les marchés seront notifiés d'ici la fin de l'année 2015, le plan de financement est presque bouclé.

La construction de ce nouvel équipement sportif sur le terrain de l'ancienne piscine qui sera démolie coutera 4 000 050 € TTC avec près de 50% de subventions trouvées auprès de nos différents partenaires financiers que sont l'Etat, la Région Rhône Alpes, le Département de l'Isère et la Communauté de Communes.

Pour autant, l'avance de trésorerie nécessaire impose à la Ville de La Mure de recourir à l'emprunt pour ne pas mettre en péril les finances municipales et continuer à conduire des travaux, tant pour le quotidien des Murois que pour les 3 autres piliers du projet politique municipal que sont l'embellissement de la ville, la construction d'équipements structurants et son animation.

Par ailleurs, les taux actuellement proposés par les établissements bancaires sont particulièrement attractifs et sécurisés.

Lors de la Commission Communale « Finances et Administration Générale » exceptionnelle qui s'est tenue le 26 novembre 2015, l'ensemble des élus présents ont validés le principe du recours à un **emprunt de 2.5 millions d'euros pour une durée de 20 ans à taux fixe.**

Plusieurs options ont été débattues conformément au tableau synthétique ci-après :

EMPRUNT: 2,5 millions				
Option 1	Option 2		Option 3	
2 500 000€ Banque postale Taux fixe: 1,89% 20 ans	Caisse des Dépôts 1 250 000€		1 250 000€ Banque postale Taux fixe: 1,89% 20 ans	1 250 000€ Caisse des Dépôts Taux fixe: 1,59% 20 ans
	625 000€ Taux fixe: 1,59% 20 ans	625 000€ Taux variable: 1,75% 1%+ taux livret A 20 ans		

L'avis de la Commission « Finances et Administration Générale » est le suivant :

- **L'option 3** est choisie si la proposition de la Caisse des dépôts et Consignation est confirmée pour un taux fixe à 1.59 sur 20 ans.
- A défaut, c'est l'option 1 qui sera retenue.

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,
le Conseil municipal décide :

La Caisse des Dépôts ayant confirmé son offre de financement de 1 250 000€ à taux fixe de 1.59% sur 20 ans, la Banque Postale ayant proposé de ramener son taux fixe de 1.92% à 1.89% sur 20 ans il est proposé :

- 1) **D'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents contractuels nécessaires pour souscrire deux emprunts distincts mais complémentaires** réunissant la somme de 2.5 millions d'euros nécessaire pour financer la construction de la Halle des Sports, deux emprunts dont les caractéristiques sont les suivantes :

• **Après de la Caisse des Dépôts et Consignations :**

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 1 250 000 euros
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Objet du contrat de prêt : financer l'investissement permettant de construire une Halle des Sports pluridisciplinaire

- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.59%
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Échéances d'amortissement et intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : déduit (échéances constantes)
- Pré-financement : 3 mois
- Commission d'instruction : 0.06 % du montant du prêt

• **Après de la Banque Postale, emprunt dont les caractéristiques sont :**

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 1 250 000 euros
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Objet du contrat de prêt : financer l'investissement permettant de construire une Halle des Sports pluridisciplinaire
- Tranche obligatoire à taux fixe : jusqu'au 1^{er} février 2036
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Le montant de cette tranche est de 1 250 000 euros.
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 1^{er} février 2016 avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.89%
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Échéances d'amortissement et intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

2) **D'habiliter le Maire à procéder aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt.**

Le Maire indique que la Caisse des Dépôts et Consignations a qualifié La Mure de « ville test » et la considérait comme une vitrine en exemple des collectivités, car il est extrêmement rare d'obtenir un prêt à un tel taux fixe sur une durée de 20 ans.

Il ajoute que la Banque Postale comme la CDC ont confirmé leurs offres.

Il remercie le travail des services, tant sur le projet technique que sur le montage financier obtenu.

C. RIVIERE salue à son tour le travail des services au vu des caractéristiques de l'emprunt.

Il est néanmoins interpellé sur le montant de 2.5 millions d'euros empruntés et rappelle une dérive des prix sur ce projet.

Pour ces raisons, C. RIVIERE indique que le groupe d'opposition votera « contre » cette délibération étant donné les montants trop élevés ; il souhaite lancer un signal vis-à-vis d'une enveloppe financière qui dérive pour la réalisation de cet équipement et propose de renégocier ou revoir certains caractéristiques techniques du projet avec l'architecte.

Le Maire répond qu'il ne peut accepter les termes de « dérive financière ». En aucun cas il ne souhaite mettre en péril les finances communales, sinon, la municipalité n'aurait pas fait ce projet. Bien au contraire, ce montage financier et les conditions obtenues le sont grâce à une gestion saine et rigoureuse des finances communales.

Mme MORDEGAN, Trésorière principale de La Mure, explique que la commune n'est pas endettée du tout ! Le ration est même très bas au niveau de la dette.

Elle déclare que même si la ville de la Mure devait doubler aujourd'hui son montant de la dette, elle serait encore à un niveau faible d'endettement en comparaison aux moyennes départementales ou nationales pour des strates identifiées de villes de même taille.

La Mure : 496 Département : 942 Région : 948 National : 870

A FAYARD, Présidente de la commission municipale des Finances et de l'Administration Générale, est très surprise de l'attitude du groupe d'opposition étant donné que cela a été présenté et discuté en réunion de commission ; le principe avait été acté et personne n'avait émis d'avis contraire.

C RIVIERE explique que le recours à un emprunt de 2.5 millions d'euros semble trop important et que l'enveloppe des lots de travaux est trop élevée.

Lors de la commission il indique que son groupe ne s'est pas prononcé.

Le Maire fait remarquer qu'au moment des choix d'options, ils se sont exprimés.

C RIVIERE répond qu'ils ont donné un avis, que l'option n°3 semblait la meilleure, mais que cela ne signifiait pas une validation du principe sur ce montant.

X CIOT intervient et affirme qu'il a envie de rigoler en entendant le terme de dérive sur le projet.

Il rappelle que le coût n'était pas du tout celui-ci si on remonte de 10 ans en arrière, mais il s'agissait à ce moment-là d'un projet plus simple de courts de tennis couverts.

Plus récemment, lors du concours, la Commission d'Appel d'Offres a été réunie à deux reprises, et des démarches ont bien été engagées auprès de l'architecte retenu pour demander des modifications techniques et faire ainsi diminuer le coût total du projet pour entrer dans l'enveloppe prévue.

La Direction des Services indique qu'un arbitrage politique avait été rendu à 2.6 millions d'euros HT pour les travaux, et qu'aujourd'hui, après ouverture des plis, les travaux s'élèvent à 2.8 millions HT... il est difficile de parler de dérive.

De même, le montant des travaux est de 1 100 € HT au m² : il est très rare, peut-être même impossible de trouver un bâtiment aux mêmes caractéristiques avec un tel prix au m².

**4 « Contre » (le groupe d'Opposition), 25 « Pour »
Délibération adoptée**

Délibération n° 2015 – 135

Budget Communal 2015 – Décisions modificatives n° 6 & n° 7

Le Maire expose au Conseil municipal :

Par délibération n° 2015-134, le Conseil Municipal a décidé de souscrire un emprunt pour un montant de 2 500 000 €.

Afin de permettre au Maire de signer les contrats et autres documents liés à cet emprunt, il est obligatoire de traduire cette décision dans le budget de la commune.

DM n° 6 Mouvement de crédits

		SECTION d'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
Compte	Opération	DESIGNATIONS	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
1641		Emprunt			2 500 000 €	
2315	482	Travaux Halle des Sports	2 500 000 €			
		TOTAL	2 500 000 €		2 500 000 €	

**4 « Contre » (le groupe d'Opposition),
25 « Pour »**

Par ailleurs, les crédits prévus à certains chapitres du Budget Général étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DM n° 7

Mouvement de crédits

		SECTION d'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
Compte	Opération	DESIGNATIONS	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
2315	249	Columbarium	2 100,00 €			
2315	640	Aménagements extérieurs piscine		2 100,00 €		
		TOTAL	2 100,00 €	2 100,00 €		

4 « Abstentions » (le groupe d'Opposition), 25 « Pour »
Délibération adoptée

Une délibération relative à la tarification de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2016 est proposée.

C. RIVIERE, au nom du groupe d'opposition demande de reporter cette délibération étant donné le sujet « sensible » que représente le tarif de l'eau.

Il ajoute que présenter la délibération en additif fragiliserait la légalité de celle-ci.

Le Maire accepte d'ajourner la délibération.

La séance est levée.